

ESBL - PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT PORTEUR D'ESBL PAR LES SERVICES DE SOINS

RESPONSABILITÉS

Les soignants impliqués dans l'application de cette recommandation sont:

- Soignants-tes des services / unités de soins

Définitions

Cas ESBL	patient colonisé/infecté par une bactérie productrice d'une bêta-lactamase à spectre élargi
Cas ESBL <i>E.coli</i>	patient colonisé/infecté par un <i>Escherichia coli</i> avec ESBL
Cas ESBL non <i>E.coli</i>	patient colonisé/infecté par une autre entérobactérie avec ESBL que <i>E coli</i> (<i>Klebsiella spp</i> , <i>Enterobacter spp</i> , <i>Citrobacter spp</i> , etc)
Cas détecté à l'admission	prélèvement positif effectué ≤ 72 h après l'admission
Cas détecté à l'hôpital	prélèvement positif effectué > 72 h après l'admission
Cas connu actuel (=cas connu actif)	patient connu avec au moins un prélèvement positif pour ESBL quel que soit le lieu (laboratoire) et la date du prélèvement
Cas connu ancien (cas connu inactif)	patient connu avec \geq deux dépistages négatifs effectués après le dernier prélèvement positif, ceci à plus de 6 jours d'intervalle en dehors de toute antibiothérapie

INDICATIONS AU DÉPISTAGE À L'ADMISSION

- Cas connu ESBL non-coli réadmis : effectuer dépistage que si dernier dépistage positif > 12 mois
- Patient transféré d'un établissement de soins étranger
- Patient hospitalisé à l'étranger dans les 12 mois qui précèdent
- Patient ayant séjourné dans le sous-continent indien dans les 12 mois qui précèdent (voyage, travail...)

- Enfant hospitalisé dans le cadre d'un programme humanitaire en provenance de l'étranger

Sites de dépistage

- Frottis ano-rectal chez adulte et enfant >1 an
- Frottis ano-rectal ou frottis de selles +/- frottis de gorge chez l'enfant < 1 an
- Urines si cathéter urinaire et Plaie ou autre foyer si applicable

PRISE EN CHARGE D'UN NOUVEAU PATIENT PORTEUR D'ESBL NON E COLI

- Mesures Additionnelles(MA) contact+/_ gouttelettes si prélèvement respiratoire positif
- Chambre individuelle dans la mesure du possible
- Dépistage des voisins

Les Mesures Additionnelles seront maintenues

- durant toute la durée de l'hospitalisation
- sauf sur avis HPCI (après deux séries de frottis négatif (effectués en dehors de toute antibiothérapie) obtenus à au moins 1 semaine d'intervalle. Le premier dépistage doit être effectué au plus tôt 48h après l'arrêt de toute antibiothérapie.)

PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT CONNU PORTEUR D'ESBL NON E COLI (CAS ACTUEL)

- Mesures Additionnelles(MA) contact+/_ gouttelettes si infection respiratoire à ESBL non E coli
- Chambre individuelle dans la mesure du possible

Les Mesures Additionnelles pourront être levées

- après deux séries de frottis négatif (effectués en dehors de toute antibiothérapie) obtenus à au moins 1 semaine d'intervalle. Le premier dépistage doit être effectué au plus tôt 48h après l'arrêt de toute antibiothérapie.

PRISE EN CHARGE D'UN NOUVEAU PATIENT PORTEUR D'ESBL E COLI

- Précautions Standard

ALGORITHME DE PRISE EN CHARGE

algorithme (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/ESBL_SA_ALGOR.pdf)

PIÈCE(S) JOINTE(S):

 [ESBL_SA_ALGOR.pdf \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/ESBL_SA_ALGOR_0.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/ESBL_SA_ALGOR_0.pdf)

Microorganismes et pathologies:

Infection ou colonisation à entérobactéries non E. coli productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (ESBL)

Dernière mise à jour le 24/06/2019